

BON de COMMANDE de FORMATION

(un bon de commande par stage)

Etablissement :

Adresse :

Code Postal - Ville :

Adhérent ANFH : Oui Non

Responsable de Formation :

Téléphone : **Fax :**

Intitulé de la formation :

Référence : **Session choisie :**

Montant TTC : **Résidentiel :** Oui Non

Nombre de participants : **Montant Total TTC :**

Participants	Fonction	Téléphone
.....
.....
.....

Toute commande de formation passée auprès de Philips France - Activité Healthcare est soumise aux conditions générales figurant au verso.

CACHET

DATE

SIGNATURE

Nom et qualité du signataire :

.....
.....

Bon de commande à retourner à : INSTITUT DE FORMATION MEDICALE

Philips France - Activité Healthcare
Isabelle DEBRET
33 rue de Verdun
92156 SURESNES Cedex

Tél : 01 55 49 41 09

Fax : 01 55 49 41 77

Email : isabelle.debret@philips.com

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Philips France - Activité Healthcare

1- INSCRIPTIONS

- 1.1** Toute demande d'inscription doit être adressée par téléphone ou par écrit à l'Institut de Formation Médicale, tel qu'indiqué sur le devis ou la brochure d'information communiquée par Philips.
- 1.2** Les demandes d'inscription par téléphone ne donnent lieu qu'à réservation provisoire. Elles n'acquiescent un caractère définitif qu'à compter de la réception d'un bulletin d'inscription dûment complété ou d'une commande écrite comportant le nom du participant, le titre, la date et le prix du cours, le nom, l'adresse et le cachet de la société ou de l'organisme à facturer.
- 1.3** En signant le bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de formation et déclare y adhérer sans réserve.
- 1.4** L'inscription sera considérée comme définitive dès l'envoi d'une convocation par Philips au participant.
- 1.5** Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.

2- DEROULEMENT DU STAGE

- 2.1** Les dates, les horaires et la durée de la formation sont communiqués dans les brochures d'information éditées par Philips. Philips se réserve la possibilité de reporter la date de la formation.
- 2.2** Les supports de cours remis par Philips sont compris dans les frais de participation.
- 2.3** Philips se réserve le droit de modifier ou d'adapter le programme des stages en fonction de l'évolution de la technologie.

3- PRIX DES STAGES

- 3.1** Les prix couvrent les frais d'animation et la fourniture des supports de cours, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration pour les stages en option résidentielle.
- 3.2** Les prix figurant sur les brochures d'information ont un caractère indicatif et à ce titre sont susceptibles d'être réajustés unilatéralement par Philips.
- 3.3** Les prix communiqués trente (30) jours avant le déroulement du stage de formation sont fermes et non révisables et sont indiqués toutes taxes comprises.

4- CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1** Le paiement s'effectue par virement ou chèque à réception de facture, ou par mandat administratif pour les établissements publics.
- 4.2** Après mise en demeure, toute somme non payée à l'échéance conformément à l'article 4.1 sera majorée de deux fois le taux d'intérêt légal en vigueur à ladite date, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

5- ANNULATION

- 5.1** Philips se réserve la possibilité d'annuler un stage dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant ou pour toute autre raison, notamment d'ordre logistique, et s'engage à en informer les personnes inscrites avant la date prévue du stage.

- 5.2** Toute demande d'annulation par le participant doit être notifiée par écrit.
- 5.3** L'inscription annulée moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage ne fera pas obstacle à la facturation intégrale de la prestation annulée.
- 5.4** Toute annulation du participant intervenant entre 15 jours ouvrés et 5 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une facturation de 40% du prix de la prestation annulée.

6- PROPRIETE INTELLECTUELLE- CONFIDENTIALITE

- 6.1** Philips conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés aux informations communiquées à l'occasion des stages et aux supports de cours.
- 6.2** Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers, pour quelque raison que ce soit et sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des informations communiquées sous toute forme à l'occasion du stage, est interdite sans l'accord préalable exprès de Philips

7- LIMITATION DE RESPONSABILITE

- 7.1** Le participant reconnaît que pour certains stages, un niveau de connaissances ou une expérience technique particulière peuvent conditionner l'assimilation satisfaisante de l'enseignement dispensé.
- 7.2** Le participant dégage Philips de toute responsabilité pour le cas où le stage de formation ne répondrait pas à ses attentes.
- 7.3** Philips se dégage de toute responsabilité concernant les coûts et dommages directs ou indirects consécutifs à l'annulation d'un stage ou à son report à une date ultérieure.

8- DIVERS

- 8.1** Force majeure : les obligations des parties sont suspendues en cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les conflits du travail entraînant une grève générale ou sectorielle et les perturbations affectant les transports.
- 8.2** Renonciation : le fait pour Philips de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des présentes stipulations ne signifie pas que Philips y renonce définitivement.
- 8.3** Droit applicable – Attribution de juridiction : les présentes conditions générales sont soumises au droit français ; pour tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales, attribution expresse de juridiction est faite aux Tribunaux de Paris, y compris en matière de référé et de pluralité de défendeurs.